



L'info des labo de Bretagne

Comment diluer les personnels de laboratoire dans le statut ITRF

FEV/MARS 2011

Page 1

EDITO

Page 2

REFORME

Page 3

BILAN GROUPE DE TRAVAIL

Page 4

Syndicalisation

Le ministère de l'éducation nationale „sans concertation a informé toutes les organisations syndicales du projet de fusion des personnels de laboratoire de l'Éducation nationale avec le personnel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons disséqué lavant projet à la loupe et nous avons utilisé un grossissement plus fin pour examiner la totalité des articles de ce décret. La conclusion est néfaste à notre devenir professionnel.

→ Notre profession **perd** toute référence au **ministère de l'Éducation nationale.**

Quelle sera notre participation à l'activité pédagogique au sein des établissements scolaires (EPLE) ?

→ Nos missions changent

Vont-elles améliorer nos emplois et nos conditions de travail ?

→ L'accès au statut ITRF apportera-t-elle une amélioration du déroulement de carrière de chacun ?

→Quels seront les modes de recrutement ?

→Que deviendront-elles nos primes (IAT, IFTS, NBI) ?

→Allons-nous pouvoir muter ?

→ L'autonomie des universités et EPLE (projet ECLAIR) agira-t-elle sur le mouvement du personnel ?

95% des PTL sont exclus du protocole 2006.

le projet de fusion se fait **sans dialogue social** cher à notre président !

Il n'apporte aucune satisfaction légitime **aux revendications des personnels de laboratoire de l'Éducation nationale**, nous sommes loin d'une reconnaissance professionnelle.



L'info des labo de Bretagne

Point sur le projet de fusion des personnels de laboratoire dans la filière ITRF

Pour la catégorie B

Les techniciens de laboratoires des établissements d'enseignement et les techniciens de l'enseignement supérieur formeraient un seul corps : **technicien de recherche et de formation**, soit 12 000 personnels.

Pour faire avancer ce projet, le ministère met en avant :

➤ La possibilité de promotion en catégorie A vers le grade d'assistant-ingénieur de recherche et de formation.

Pour la mobilité, la possibilité de mutation vers l'enseignement supérieur (fac, IUT,..) et aussi l'inverse, c'est-à-dire un adjoint technique de l'enseignement supérieur vers les EPLE.

Pour la catégorie C

➤ Les adjoints techniques de laboratoires des établissements d'enseignement et adjoints techniques de recherche et de formation formeraient un seul corps : **adjoint technique de recherche et de formation**, soit 23 000 personnels. avec un recrutement par concours au grade adjoint principal par concours,

➤ avec possibilité d'évolution en B par liste d'aptitude (9 années d'ancienneté) par concours interne

Pour la mobilité, la possibilité de mutation vers l'enseignement supérieur (fac, IUT,..) et aussi l'inverse, c'est-à-dire un adjoint technique de l'enseignement supérieur vers les EPLE.

La CGT revendique pour les personnes de laboratoire

- un salaire minimum à 1600 euros
- le passage immédiat des ATLP1 en ATLP2 , augmentation du nombre de promotion en B
- L'intégration des différents indemnités (IAT NBI IFTS) aux salaires
- le maintien à long terme de ces personnels dans les établissements scolaires avec un retour vers les collèges, qui sont les établissements touchés par des suppressions systématiques dans les académies
- un déroulement de carrière , avec une augmentation réelle des nombres de promotions
- des formations adaptées aux missions et aux besoins des personnels de laboratoire
- une véritable médecine du travail avec un suivi pendant et après la carrière des personnels
- l'établissement systématique du document unique dans tous les établissements , afin de protéger les personnels dans leur quotidien
- et j'arrête là la liste , il y aurait encore beaucoup à dire mais la fusion , ce n'est pas une priorité et une avancé pour la majorité des personnels technique de laboratoire du ministère de l'éducation nationale



L'info des labo de Bretagne

infos infos infos infos infos infos infos infos infos

mouvement intra académique
inscription du 25 février au 5 avril

*POSTES VACANTS (à titre indicatif)
BAIN DE BRETAGNE(JEAN BRITO)
GUINGAMP(AUGUSTE PAVIE)
ST BRIEUC
PAIMPOL(Kerroual)
LANDERNEAU (ELORN)
QUIMPER (Y THEPOT)
VANNES(LESAGE)
BREST (poste de technicien en physique chimie)*

Inscription au concours adjoint technique principal
A partir du 22 février (8 postes en externe et 5 postes en interne à titre indicatif sur l'académie de Rennes)

Épreuve écrite du concours de technicien de laboratoire
le jeudi 24 mars à 9 heures

CAPA LABO (mouvement) le 14 juin 2011 (n'oubliez pas d'envoyer vos dossiers aux commissaires paritaires CGT , Brigitte GODET et Christelle RISSEL

Groupe de travail sur les postes implantés dans les établissements scolaires réunis le 15 février 2011 à Rennes

SUPPRESSIONS DE 3 POSTES A LA RENTREE 2011

*COLLEGE CHARLES LE GOFFIC LANNION
COLLEGE LE BOCAGE DINARD
COLLEGE LOUIS GUILLOUX MONTFORT/MEU*

Il reste 18 postes en collège dans l'académie de Rennes , ils seront systématiquement supprimés suite aux départs des personnels en place.

Pour les années à venir , les postes implantés en lycée général , technique ou professionnel ne subiront pas de suppression.

Au mois de juin se déroulera le groupe de travail sur les moyens provisoires,



L'info des labo de Bretagne

PETIT COMPTE RENDU DE LA CAPN DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRES DU JANVIER 2011

Les dernières élections professionnelles datent de 2008 , et depuis la CAPN ne s'est jamais réunis ,c'était la première fois.

CAPN des Adjointes Techniques de Laboratoire

Paris le 14 janvier 2011.

Date : **Vendredi 14 janvier 2011 à 10 h 00**

Objet de la réunion : commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques de laboratoire convoquée sur les points suivants de l'ordre du jour :

I - Installation de la CAPN :

1. adoption du règlement intérieur ;
2. élection des représentants du personnel à la commission de réforme (article 10 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié) ;
3. désignation des représentants du personnel auprès du comité technique paritaire ministériel (article 30 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié).

II - Questions diverses.

M. Sabine, Chef de service des personnels non enseignants préside la séance.

M. Bernet assurera la séance de l'après midi (Toutes les organisations syndicales ont été invité pour prendre connaissance du projet de décret sur la fusion des corps des personnels et le passage des personnels de laboratoire au statut ITRF (statut des personnels des universités)

M. Sabine demande si les OS ont des déclarations à faire.

UNSA, SPLEN et UNATOSS-FSU font leur déclaration. En gros toutes les déclarations déploraient

L'installation très tardive de la CAPN (3 ans après les élections),

Le manque de bilan et suivi de gestion des ATL (Doc remise en séance)

L'article 2 du règlement intérieur.

Le regret de ne pas aborder autre chose que la fusion des corps, d'autres sujets étant aussi important :

Les missions, la santé et la médecine, la formation...

La CGT précise qu'elle interviendra au fur et a mesure des questions à l'ordre du jour.

M. Sabine commence alors à répondre aux interventions.

A la remarque « Vous avez oublié de nommer un secrétaire de séance » M. Sabine précise qu'il n'a pas ouvert la séance, qu'il répond librement aux déclarations et que rien de son intervention ne sera mentionné au PV de la CAPN, qu'il nous demande donc notre discrétion et comme pour les élus CAPA d'avoir un respect de la confidentialité ! Il le redira lors de la discussion après le point 3.

Durant 45', il a expliqué :

- La gestion des ATL étant déconcentrée auprès des Recteurs, il n'y avait pas d'objet juridique justifiant la tenue d'une CAPN. Pour les ATL, les Recteurs ont toute latitude de répondre et d'intervenir sur tous les sujets.
- Le ministère a des capacités limitées, il y a 20 corps de personnels à gérer.
- Le ministère est défaillant sur les bilans et les contraintes de calendrier ne laissent que peu de temps à ce genre d'exercice. MAIS vous l'avez sur table comme promis !

- Le ministère suit tous les dossiers. Nous avons amené au bout le protocole labo, appliqué les accords Jacob.
- Le ministère a eu un dialogue soutenu avec les OS qui ont demandé des entretiens. Et pour finir, il précise qu'il n'est pas mandaté pour répondre aux questions statutaires qui seront débattues l'après midi. Nous ne sommes donc là que pour une question juridique : les points 2 et 3.

M. Sabine ouvre la CAPN et le secrétariat est accordé au SPLEN. Rappelle l'ordre du jour et précise que Mme ... est là en expert pour parler des questions d'hygiène et de sécurité.

Il demande aux participants de se présenter : 6 élus UNSA, 4 SPLEN, 2 CGT, 2 FO, 2FSU.

1 : Le règlement Intérieur.

L'UNSA demande la liste et le nombre des participants comme le mentionne l'article 6, pour connaître le quorum.

M. Sabine : Nous ne l'avons pas, mais vous êtes tous venus, le quorum est atteint !

La CGT : Pour une vision anticipée du devenir des adjoints techniques de laboratoire ainsi qu'une manière de reconnaissance professionnelle des personnels ATL, la commission aurait pu se réunir avant. Serait-ce aussi le manque d'emplois au ministère qui rend les choses difficiles, « les capacités limitées et certaine défaillance. »

M. Sabine coupe la parole et précise « je n'ai jamais dit cela »

La CGT : Non Monsieur c'est moi qui en parle!

L'article 2 du règlement intérieur prévoit la tenue de 2 réunions annuelles, cela nous paraît quelque peu présomptueux. Quel est le recours si ce n'est pas le cas ? La CGT prend acte et adoptera ce règlement.

M. Sabine (avec le sourire) répond qu'il pourra en faire une seconde d'ici la fin de l'année !

Organisation du vote, à main levée : Unanimité POUR

2 : Election des représentants en commission de réforme.

M. Sabine : Vous devez choisir vos représentants et voter pour 2 titulaires et 2 suppléants.

SPLEN : demande une interruption de séance.

UNSA sort de la salle

Les 4 autres OS se retrouvent. Le SPLEN propose de se répartir les candidats.

Vote : Titulaires : FSU, FO. Suppléants : CGT, SPLEN. Avec 12 voix

Contre 4 voix pour les candidats UNSA.

3 : Désignation de représentants au CTPM

M. Sabine précise que l'article 30 du décret permet à la CAPN d'être représentée, pour les questions statutaires aux 2 CTPM, celle de M. Chatel et celle de Mme Péresse.

La CGT : Peut-on prendre connaissance du projet de décret ainsi que de la circulaire d'application définissant les missions des personnels de laboratoire dans les EPLE, missions différentes de celles des personnels ITRF.

M. Sabine : C'est le sujet de cet après midi. La circulaire a été envoyée à toutes les OS hier en fin d'après midi. Vous devez juste désigner des représentants pour être entendu aux CTPM. Il n'y a rien sur le décret concernant vos missions, elles resteront les mêmes en EPLE et une circulaire les rappellera.

VOTE (sans interruption de séance !)

Les 5 organisations syndicales présentent un candidat.

UNSA et SPLEN obtiennent 1 élu chacun avec 10 voix (entente préalable ?)

CGT 2 voies, FO 4 voies (avec FSU), FSU 6 voies (avec CGT et FO)

Un débat s'instaure (Les OS sont toutes intervenues...)

M. Sabine se veut rassurant... Tout en redisant qu'il n'est pas mandaté pour la discussion...

Rien ne change pour vous, rien n'est obligatoire, nous ne sommes pas dans un système d'intégration, seul le nom de votre corps change, en particulier pour les techniciens.

les missions ne changeront pas en EPLE, la filière se complète avec la catégorie A !

Nous voudrions une application idéalement en **Septembre 2011**, avant les élections au **Comité Technique du 20 octobre 2011**.

Pour la suite, cela rentre dans le cadre de la mobilité géographique et promotionnelle (les cartes scolaires ne changent rien) Il y a certes 2 ministères mais un seul Rectorat pour les ATL, une CAPA pour les personnels de labo avec les ITRF, au printemps.

Pour 2012, il reste beaucoup de travail prévisionnel.

- Revoir les ratios promotionnels avec le budget de l'Etat de 2012. Il rappelle que c'est mieux chez les ITRF « plus fluide ! »
- Prédéterminer les passerelles de C en B, avec le NES.
- Ouvrir les concours, et inscrire «les oubliés» de la loi Jacob dans un dispositif. (les anciens Aides Techniques qui ont déjà passés un concours !)

Et nous reparlerons des « oubliés » de la fusion !!!

Question diverses :

Intervention de l'expert de FO sur **l'hygiène et sécurité** pour les personnels « à risque » dans les laboratoires. Protection, suivi médical, bilan de santé...

Toutes les OS participent au débat.

M. Sabine nous donne raison et prend note sans aucun autre engagement...

L'amélioration des conditions de travail ce n'est vraisemblablement pas sa tasse de thé...surtout quand aucun moyens ne sont dégagés par le ministère.

Je souhaite me syndiquer à la CGT :

NOM:

Prénom :

Établissement :

Je contacte le SDEN , 82 bd cosmao dumanoir 56100 lorient ou par téléphone chrystelle 0688323063

Par mél chrystele,rissel@ac-rennes,fr

